



Obligation alimentaire aux ascendants

Par **barbra**, le **10/06/2008** à **10:39**

Bonjour,

dans le cadre de l'obligation alimentaire aux parents, si l'un des fils n'a pas de revenu, est ce les autres enfants qui payent la globalité ou la descendance du fils en question?

En gros les petits enfants doivent ils s'acquiter de la part de leur père pour l'alimentation de leur grand-mère?

merci de votre réponse

cordt